

3. DÉCHETS

Fiche action N°D.2

Améliorer l'efficacité de la collecte et du tri

Axes stratégiques	Champs d'intervention
 <p>Gagner en autonomie énergétique en valorisant les ressources locales</p> <p>S'appuyer sur l'économie circulaire pour maintenir et augmenter les richesses du territoire</p>	 Consommations d'énergies  Émissions de gaz à effet de serre  Qualité de l'air

Contexte réglementaire, objectifs :

La LTECV est venue fixer un ensemble d'objectifs ambitieux en matière de prévention et de gestion des déchets. Afin d'atteindre ces objectifs il est nécessaire d'améliorer l'efficacité actuelle de la collecte et du tri sur le territoire.

Cette action est divisée en 9 sous actions :

Améliorer l'efficacité de la collecte et du tri	
D. 2.1	Étudier la structuration de la compétence déchets / déchèteries
D. 2.2	Expérimenter la collecte séparative des biodéchets en centres-villes et centres-bourgs
D. 2.3	Déployer des ambassadeurs du tri en service civique
D. 2.4	Construire une nouvelle déchèterie au sein du pôle environnement Vire Normandie
D. 2.5	Créer une unité de transfert des déchets au sein du pôle environnement à Vire Normandie
D. 2.6	Mettre en place le tri sélectif des déchets dans les marchés hebdomadaires
D. 2.7	Organiser la gestion environnementale des déchets de chantier (dans le cas des régies communales)
D. 2.8	Permettre aux clients de laisseres sur place et développer la consigne
D. 2.9	Mettre en place l'extension des consignes de tri



Sous action D2.1

Étudier la structuration de la compétence déchets/déchèteries

Détail de l'action : La communauté de communes exerce la compétence obligatoire de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Sur le territoire élargi, historiquement, les modes de gestion, services aux usagers et modes de financement de cette compétence sont hétérogènes.

L'Intercom de la Vire au Noireau a décidé de lancer une étude de structuration de la compétence «collecte des déchets et déchèteries» qui comprend plusieurs phases :

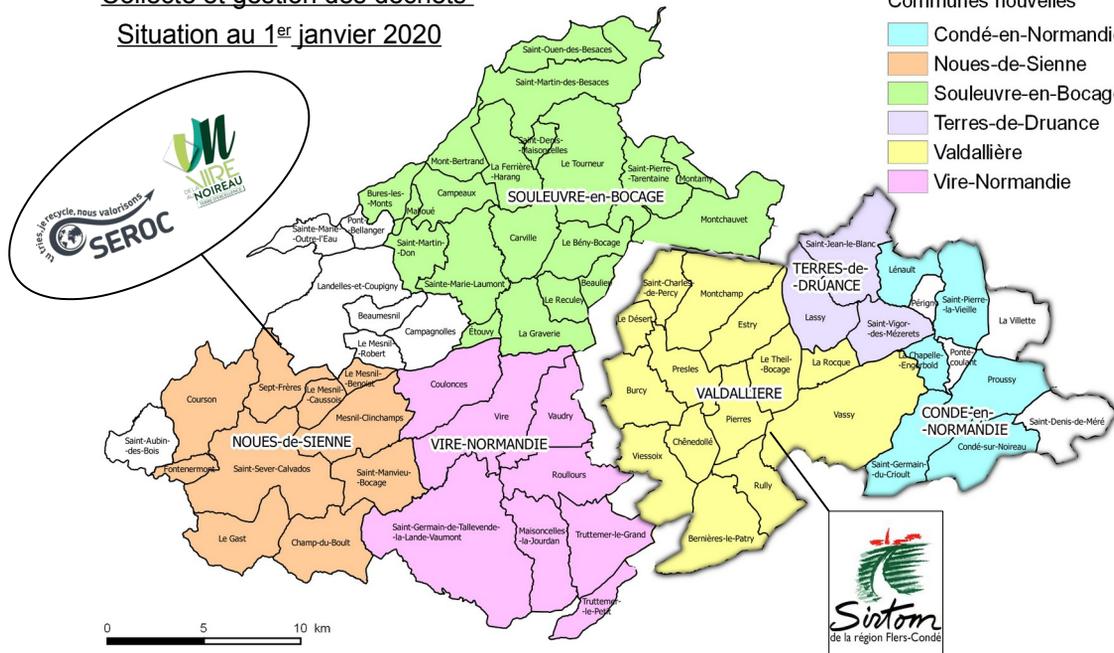
- La mise en régie intercommunale de la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire ou seulement une partie
- La gestion des 5 déchèteries du territoire
- La gestion des biodéchets
- La communication auprès des usagers (particuliers et socio-professionnels)
- L'harmonisation du mode de financement du service notamment de la tarification incitative

Collecte et gestion des déchets

Situation au 1^{er} janvier 2020

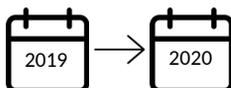
Communes nouvelles

- Condé-en-Normandie
- Noues-de-Sienne
- Souleuvre-en-Bocage
- Terres-de-Drûance
- Valdallière
- Vire-Normandie



€ Dépense prévisionnelle en TTC : **156 000 €**

Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Intercom
Partenaires	ADEME, Région, Europe (Leader)

**Expérimenter la collecte séparative
des biodéchets en centres-villes et
centres-bourgs**



Indicateurs :

- Tonnes de bio déchets collectés

Détail de l'action : En logement individuel, les biodéchets des particuliers peuvent être compostés à domicile. Dans les bourgs et centres-villes, du compostage collectif peut être mis en place. Toutefois, les conditions à réunir limitent les possibilités de mise en œuvre (demande une implication importante d'au moins un ou deux résidents, de la présence d'espaces verts en bas des immeubles...). La collecte séparative des biodéchets dans les habitats plus denses permet de répondre à cette problématique. Le fait de cibler les espaces urbains réduit l'impact des transports supplémentaires occasionnés par une nouvelle collecte.



Calendrier :
selon les appels à projets

Maître d'ouvrage :	SIRTOM
Partenaires	Intercom, Région

Déployer des ambassadeurs du tri en service civique



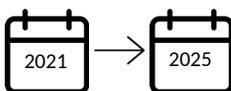
Indicateurs :

- Nombre d'ambassadeurs déployés

Détail de l'action : Les ambassadeurs du tri sensibilisent les ménages aux consignes de tri en général, au compostage des restes alimentaires et de la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective. Ces missions, d'une durée de 8 mois, sont effectuées par des volontaires en service civique, dans le cadre d'un partenariat avec la Région et la Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.



Calendrier :



Maître d'ouvrage :

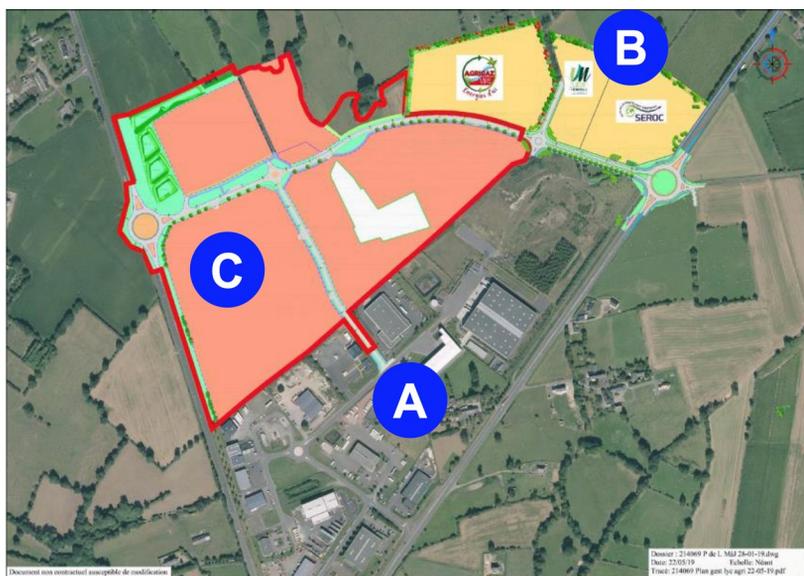
Intercom, SIRTOM, SEROC

Partenaires

Région, DRDJSCS

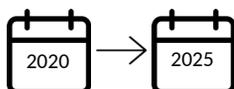
Construire une nouvelle déchèterie au sein du pôle environnement à Vire Normandie

Détail de l'action : Un «pôle environnement» sera créé sur le parc d'activités «PIPA» à Vire-Normandie. Il sera composé d'une unité de méthanisation (porteur privé SAS AGRIGAZ – groupement d'agriculteurs / industriel), d'une unité de transfert des déchets (Omr, recyclables, verre) et d'une plateforme de compostage (porteur public : me SEROC). L'Intercom de la Vire au Noireau, compétente en matière de collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés, y construira sa nouvelle déchèterie, en remplacement de l'actuelle située au lieu-dit Canvie à Vire, devenue obsolète et sans possibilité d'extension (périmètre de captage d'eau potable). Il est envisagé d'avoir recours à une assistance à la maîtrise d'ouvrage commune avec le SEROC



- A** Parc industriel initial de la Papillonnière
- C** 1^{ère} extension du parc
- B** 2^{ème} extension du parc : Pôle Environnement

Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Intercom
Partenaires	

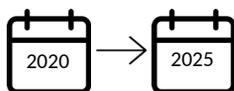
Sous action D2.5

Créer une unité de transfert des déchets au sein du pôle environnement à Vire Normandie

Détail de l'action : Une unité de transfert des déchets (Omr, recyclables, verre) sera construite sur le pôle Environnement à Vire Normandie. Cet équipement optimise le transport des déchets vers les centres de traitement et réduit ainsi le nombre de trajets.



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	SEROC
Partenaires	

Sous action D2.6

Mettre en place le tri sélectif des déchets dans les marchés hebdomadaires

Détail de l'action : En mettant à disposition différentes bennes de tri dans les marchés, les communes favorisent le tri par les exposants. Les recyclables secs et les bio déchets sont particulièrement visés.



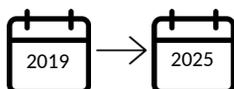
Maître d'ouvrage :	Communes
Partenaires	Intercom

**Organiser la gestion
environnementale des
déchets de chantier
(dans le cas de régies communales)**

Détail de l'action : Les régies communales s'engagent à trier un maximum des déchets de chantiers (plastiques, gravats, plâtres...) pour les faire recycler et valoriser dans les filières professionnelles existantes.



Calendrier :



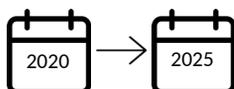
Maître d'ouvrage :	Communes
Partenaires	

Permettre aux clients de laisser le suremballage sur place et développer la consigne

Détail de l'action : Les structures compétences en matière de prévention des déchets auront un rôle de sensibilisation et de mobilisation des Grandes surfaces et magasins.



Calendrier :



Maître d'ouvrage :

GMS et magasins

Partenaires

SIRTOM et SEROC

Mettre en place l'extension des consignes de tri



Objectifs :
Réduire le 10%
les déchets ménagers et assimilés
entre 2010 et 2020

Indicateurs :

- Tonnes de sacs jaunes

Détail de l'action : La région Normandie prévoit l'aménagement de 6 centres de tri sur le territoire régionale pour qu'ils soient en capacité de trier l'ensemble des plastiques. Les pots de yaourts et films plastiques fins par exemple seront désormais valorisés dans les centres de tri. Les consignes de tri vont donc évoluer : davantage d'emballage pourront être disposés dans la «poubelle jaune», et ne devront plus être jetés dans le poubelle noire d'ordures ménagères résiduelles.

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS
dans le sac, le bac ou la colonne **jaune**

Désormais, ces emballages aussi **SE TRIENT**

NOUVEAU

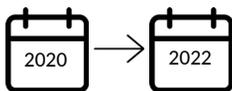
+ DE SIMPLICITÉ = + DE DÉCHETS RECYCLÉS

Conception: Open Peel (6)

→ le SIRTOM a déjà mis en place l'extension des consignes de tri sur son territoire en 2019



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Intercom, SIRTOM, SEROC
Partenaires	Région